

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-193-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le dimanche 19 mai 2024 lors d'un vide grenier.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Graziella DHEILLY présidente de l'association « BOXING TEAM 44 » dont le siège social est situé 23, rue des Saules 44320 ST VIAUD, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3ème groupes, à l'occasion d'un vide grenier, le dimanche 19 mai de 08h00 à 18h00, sur le terrain stabilisé, Boulevard des Nations Unies.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Graziella DHEILLY en sa qualité de présidente de l'association « BOXING TEAM 44 » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'un vide grenier qui aura lieu le dimanche 19 mai 2024, sur le terrain stabilisé, Boulevard des Nations Unies.

Article 2 : Cette autorisation est valable le dimanche 19 mai 2024 de 08h00 à 18h00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Graziella DHEILLY présidente de l'association « BOXING TEAM 44 »
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le mercredi 27 mars 2024

Séverine MARCH

Maire